



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 173 du 5 avril 2024

BASSMS

CCUE : AXESS se rapproche de la proposition de la CFDT Santé-Sociaux pour étendre les 183 € à toutes et tous

Lors de la séance de négociation du 4 avril, la chambre patronale AXESS s'est rapprochée du projet d'accord de méthode envoyé à la précédente réunion par la CFDT Santé-Sociaux en indiquant reprendre la proposition d'utiliser la totalité des financements octroyés pour les négociations salariales de cette année dans le but d'étendre à toutes et tous la prime de 183 € net par mois. Au regard des chiffres disponibles, cette mesure pourrait entrer en application dès le 1^{er} juillet 2024.

À l'instar du projet CFDT Santé-Sociaux, celui d'AXESS répond aux conditions demandées par le gouvernement pour financer un tel accord, à savoir l'engagement sur un calendrier de négociation d'une convention collective unique et étendue (CCUE) que la CFDT revendique depuis plus de 50 ans.

La CFDT Santé-Sociaux acte cette avancée mais plusieurs points font encore l'objet de blocages. D'abord, AXESS exclut toujours de l'extension les 8 500 salariés des EAJE de la branche. De plus, il est inséré une clause indiquant qu'en cas de financements insuffisants, l'employeur pourrait ne pas verser la prime ou en arrêter le versement. Deux points qui d'ores et déjà rendent peu probable la possibilité d'un accord.

Enfin, cette mesure ne serait valable que jusqu'au 31 décembre 2024. Pour la pérenniser, il s'agira de trouver un accord sur la classification et la rémunération d'ici la fin du mois de novembre pour obtenir des financements supplémentaires comme s'y est engagé le gouvernement. La CFDT est prête puisque depuis trois ans elle formule régulièrement des propositions sur le sujet, même si elle est la seule organisation syndicale qui reste à la table des négociations sur ce point.

Il reste encore au moins 2 séances avant d'envisager une conclusion. La CFDT Santé-Sociaux demande à AXESS de supprimer la clause de financement et de ne pas créer encore une fois des exclus. Il est urgent de permettre à cet accord de rétablir l'égalité de traitement. Il serait le premier pas vers une CCUE de haut niveau, dans l'intérêt général de toute la branche et de ses 1 000 000 de salariés.